

Classe 3 h

- Bétons armés et non armés
- pierre
- Terre et matériaux de terrassement non pollués et sans mélange

Classe 3 g

- Plâtre en stuc ou en enduit (en mélange avec leurs supports inerte)
- Gravats, parpaings, briques, carrelage, ardoises, tuiles, céramique
- Verre simple
- les enrobés bitumineux, sans goudron
- peintures (exceptées les peintures au plomb) en oeuvre sur les murs ;
- papiers peints sur les murs;
- traces d'enduits bitumineux sur les terrasses et les murs enterrés utilisés pour l'étanchement de ces surfaces ;
- murs revêtus de colles et produits d'accrochage des revêtements muraux tels les moquettes, tissus tendus,...;
- dalles béton revêtues d'une fine couche de colles amiantées (*pour éviter l'orientation vers un traitement par concassage et préserver la traçabilité, il est recommandé d'utiliser un bordereau de suivi de déchets contenant de l'amiante*) ;
- déchets de plâtre en enduits sur cloisons intérieures - en briques - ou sur murs porteurs
- déchets d'armatures acier, ne pouvant être facilement extraits du béton.

Classe 3 f

- Amiante ciment
- cloisons de plâtre
- plaques de plâtre cartonées
- Déchets de doublages Plâtre + laine minérale

Classe 2

- cloisons de plâtre cartonées en mélange de bois et d'acier
- faux plafonds Plâtre + lattis bois
- faux plafonds Plâtre + filasse
- béton léger
- Refus de tri DIB
- doublages plâtre + polystyrène expansé
- Verre traité ou armé
- revêtement de sol, complexe d'étanchéité
- les enrobés contenant du goudron

Recyclage non dangereux

- DIB recyclable – emballage
- tuyauterie, menuiserie, câblage, chaudière, quincaillerie
- Métaux y compris leurs alliages
- Plastiques, caoutchouc, pvc, polystyrènes, film plastique
- Papier carton
- Bois non traités avec des sels ou oxydes de métaux lourds ou créosote
- Palette non traité

Classe 1

- Amiante et matériaux contenant de l'amiante (flocage, calorifugeage, faux-plafonds, dalles vinyle-amiante)
- Peinture, vernis, solvant
- Accessoires et matériaux souillés (pinceaux, brosse, chiffon, filtre, masque)
- Matériaux recouvert de peinture au plomb
- Bois traités
- Agents chimique ignifuge, pesticides
- Produits chimiques divers et emballage les ayants contenus étiqueté F, F+, T ou Xn
- Huile de vidange, de décoffrage
- Suie et matériaux recouvert de suie
- Tubes fluo, piles et accumulateurs au plomb et Ni-cd
- Goudrons et dérivés

A tester

- les déchets industriels ;
- les terres dépolluées ;
- les déchets inclus dans la liste des déchets admissibles en classe 3 mais pour lesquels il existe un risque de pollution et dont le caractère inerte est douteux (démolition d'installations industrielles ou agricoles, terrassement de sites industriels ou agricoles...).

A traiter sur place

- bois avec termite